

CANADA  
QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE

Séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Rivière-  
au-Tonnerre, tenue ce 1<sup>er</sup> avril 2019, au bureau municipal.

**SONT PRÉSENTS (ES):**

|                            |             |
|----------------------------|-------------|
| Madame Lorenza Beaudin     | Maire       |
| Monsieur Karl Derosby      | Conseiller  |
| Monsieur Edwin Bond        | Conseiller  |
| Madame Anne-Marie Boudreau | Conseillère |
| Monsieur Jacques Bernier   | Conseiller  |
| Monsieur Eddy Boudreau     | Conseiller  |

**EST ABSENT:**

|                        |            |
|------------------------|------------|
| Monsieur Jimmy Poirier | Conseiller |
|------------------------|------------|

Formant quorum sous la présidence, de madame Lorenza Beaudin, maire

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE: Madame Josée Poulin directrice  
générale.

**1. MOMENT DE RECUEILLEMENT**

Les participants se recueillent.

---

**2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À la salle du conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre, l'assemblée est  
ouverte à 19 h 00 par le maire, madame Lorenza Beaudin. Madame  
Josée Poulin fait fonction de secrétaire.

---

**3. RÉOLUTION 51-04-19**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé et que les affaires nouvelles  
restent ouvertes.

---

**4. RÉOLUTION 52-04-19**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS  
DE MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal du mois de mars 2019 soit accepté  
tel que déposé.

**5. RÉOLUTION 53-04-19**

**ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS  
MARS 2019**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la conciliation bancaire du mois de mars 2019 soit  
adoptée telle que déposée.

---

**6. RÉOLUTION 54-04-19**

**APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les comptes et déboursés soient adoptés et que le paiement et  
les déboursés soient autorisés.

---

**7. RÉOLUTION 55-04-19**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 189-03-19 ENCADRANT L'USAGE  
DU CANNABIS**

ATTENDU QUE la possession de cannabis à des fins autres que médicales est  
légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE la consommation de cannabis est encadrée par la Loi encadrant  
le cannabis;

ATTENDU QUE la municipalité de Rivière-au-Tonnerre désire encadrer  
davantage la consommation de cannabis sur son territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales, RLRQ, c. C -47.1,  
confère une compétence aux municipalités locales en matière de nuisances, de  
paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné le 4 mars 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté le 4 mars 2019

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte le règlement numéro 189-03-19 encadrant l'usage du cannabis;

**8. RÉSOLUTION 56-04-19**

**AUTORISATION DU 5<sup>ème</sup> PAIEMENT À L'ENTREPRENEUR AUX DÉNEIGEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigements stipule à l'article 17 que l'entrepreneur recevra le cinquième paiement le 15 avril 2019 en raison de 20%;

CONSIDÉRANT QU'UNE somme de 20% de chacun des versements sera retenu pour couvrir tout défaut d'exécution;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise le paiement de 9600\$ avant les taxes à l'entrepreneur correspondant à 20% du contrat moins la retenu de 20%;

QUE Madame Josée Poulin, directrice- générale est autorisée à émettre le chèque à l'entrepreneur en date du 15 avril 2019.

---

**9. RÉSOLUTION 57-04-19**

**ADOPTION DU PLAN DE LA SÉCURITÉ CIVILE**

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rivière-au-Tonnerre reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par Josée Poulin, coordonnatrice municipale de la sécurité civile soit adopté;

QUE Josée Poulin soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

---

#### **10. RÉSOLUTION 58-04-19**

##### **FORMATION SERVICE À LA CLIENTÈLE ET GESTION DE LA CLIENTÈLE-DIFFICILE**

CONSIDÉRANT QU'UNE formation sur le service à la clientèle et la gestion de la clientèle-difficile aura lieu au Havre-Saint-Pierre le jeudi 11 avril 2019 en avant-midi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité autorise Madame Josée Poulin, directrice-générale et Madame Judith Touzel agente de développement à suivre cette formation au coût de 100\$ par personne;

Que le bureau administratif sera fermé le jeudi 11 avril 2019 en avant-midi,

D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'autoriser les paiements, de même que les décaissements.

---

#### **11. RÉSOLUTION 59-04-19**

##### **UTILISATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre s'est muni de quatre (4) radars pédagogiques à l'automne 2017 au coût de 25 000\$;

ATTENDU QUE la sécurité publique est une préoccupation constante pour la Municipalité;

ATTENDU QUE les villes et villages avoisinants ayant des radars pédagogiques sur leurs territoires est d'avis que ces appareils ont grandement contribué au ralentissement de la vitesse des automobilistes;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'installer nos radars pédagogiques a été envoyée à la direction régionale du Ministère du Transport;

ATTENDU la réponse négative reçue de la direction régionale de la Côte-Nord;

Séance régulière du 1<sup>er</sup> avril 2019

ATTENDU QUE le Ministère des Transports procède à l'évaluation d'un projet pilote depuis le 22 mai 2015 sur les radars pédagogiques sans aucun avancement dans ce dossier;

ATTENDU QUE ledit ministère souhaite acheter de nouveaux radars pédagogiques pour prolonger le projet actuel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

APPUYÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité réintègre sa demande auprès du Ministère des Transports pour la permission d'installer aux entrées des 2 villages de notre territoire nos radars pédagogiques;

QU'aucun frais ne sera encouru par le ministère des Transports, le tout sera assumé par la Municipalité incluant les radars;

QUE la Municipalité est d'avis que les radars pédagogiques sur notre territoire peuvent prévenir des accidents et sauver des vies;

Que la Municipalité demande également au Ministre des Transports de trouver une solution concrète et permanente pour ralentir la vitesse sur les routes provinciales qui traversent les municipalités.

---

**12. RÉSOLUTION 60-04-19**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2018-2021-  
PROGRAMMED'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FÔRÊTS (PADF)**

CONSIDÉRANT l'aide financière 2018-2021 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêt;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Que Madame Josée Poulin, directrice-générale et/ou Madame Judith Touzel, agente de développement, soit mandatée pour représenter la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre qui demande une aide financière en vertu du Programme d'aménagement durable des forêts de la MRC de Minganie pour le projet : Aménagement du chemin menant au sentier de la grosse chute de Rivière-au-Tonnerre.

---

**13. RÉSOLUTION 61-04-19**

**TRAITEMENT DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS PAR  
LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Séance régulière du 1<sup>er</sup> avril 2019

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 1<sup>er</sup> mars 2019 concernant le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE l'émission des constats par la SQ et leur traitement en cour itinérante du Québec exige une gestion administrative rigoureuse et une dépense significative pour la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède pas assez d'effectifs pour une charge additionnelle;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre ne désire pas aller de l'avant avec une cour itinérante du Québec;

---

**14. RÉSOLUTION 62-04-19**

**SIGNATURE CONTRAT DE VENTE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

ATTENDU QU'un inventaire réel du Réseau a été fait par Hydro-Québec pour un total de 106 luminaires;

ATTENDU QU'en vertu de cet inventaire le prix de vente du Réseau est de 23850 \$ (225 \$ 106 luminaires) avant-taxes;

ATTENDU QU'une fois l'inventaire complété, nous nous engageons auprès d'Hydro-Québec à signer le Contrat de vente d'éclairage public et à payer le prix de vente;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR le conseiller Jacques Bernier

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, autorise Madame Josée Poulin, directrice –générale à signer le contrat de vente et d'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'autoriser les paiements, de même que les décaissements

---

**15. RÉSOLUTION 63-04-19**

**ACQUISITION DES ARCHIVES DE MONSIEUR YVON BEZEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre veut acquérir le matériel patrimonial de Monsieur Yvon Bezeau;

ATTENDU QUE la Municipalité désire ouvrir un musée dans un proche

avenir;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre, autorise Madame Josée Poulin, directrice –générale à faire le nécessaire pour acquérir les biens anciens, de trouver un entrepôt capable de conserver intact ces archives et d'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution, d'autoriser les paiements, de même que les décaissements.

---

**16. RÉSOLUTION 64-04-19**

**PAIEMENT DE FACTURE 60607727 TETRA-TECH**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Edwin Bond

APPUYÉ PAR la conseillère Anne-Marie Boudreau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise le paiement de la facture 60607727 au montants de 4052.86\$ à Tetra-Tech concernant l'étude numéro trois (3) pour la réfection et mise à niveau du bâtiment municipal;

---

**17. RÉSOLUTION 65-04-19**

**ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2018**

ATTENDU QUE a pris connaissance du rapport financier 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Eddy Boudreau

APPUYÉ PAR le conseiller Karl Dérosby

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil adopte le rapport financier 2018 de la Municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

---

**18. Rapport des comités**

Madame Anne-Marie Boudreau parle du Forum citoyen qui aura lieu le 5 avril 2019 et de la consultation touristique qui a eu lieu à Sept-Iles le 29 mars avec la Ministre du Tourisme. Elle mentionne également le mémoire qu'elle a déposé pour COSTE. Monsieur Eddy Boudreau explique que pour utiliser la dégeleuse chez des citoyens on doit avoir 2 employés ainsi que les radios portatifs. Il propose également que la Municipalité se muni de tapis de déménagement pour éviter de tacher les planchers des citoyens. M. Jacques Bernier demande si nous avons eu des nouvelles pour la coupe de bois.

---

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil.

---

**20. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est proposée par le conseiller Edwin Bond. Madame Lorenza Beaudin, mairesse déclare la séance levée à. 20h05.

---

**30. SIGNATURE**

---

Josée Poulin  
Directrice générale

---

Lorenza Beaudin  
Maire